

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 24 avril 2024

Service : Marchés publics
Agent traitant : B-2024-2464

Objet : **Marchés publics - Ecole de Beaufays 1 - Remplacement des corps de chauffe des deux chaudières et installation d'un échangeur séparateur de circuit : choix du mode de passation, arrêt du cahier spécial des charges, de l'estimation et du moyen de financement**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 143.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant que les corps de chauffe sont fortement corrodés ;

Attendu qu'une des deux chaudières est hors d'usage car celle-ci est percée ;

Considérant qu'il y a lieu de remettre en état les chaudières de l'école rapidement ;

Considérant que pour permettre un fonctionnement optimal de celles-ci, il y a lieu d'installer un échangeur séparateur hydraulique ;

Considérant le cahier des charges N° B-2024-2463 relatif au marché "Ecole de Beaufays 1 - Remplacement des corps de chauffe des 2 chaudières et installation d'un échangeur séparateur de circuit " établi par le Service des Marchés Publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 42.452,83 € hors TVA ou 45.000,00 €, 6% TVA comprise (2.547,17 € TVA cocontractant) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Vu la réservation de crédit arrêtée à la somme de 45.000,00€ TVAC ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 722/724-60 (n° de projet 20240031) ;

Vu l'avis favorable du Directeur financier ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE,

Article 1er

Approuve le cahier des charges N° B-2024-2463 et le montant estimé du marché "Ecole de Beaufays 1 - Remplacement des corps de chauffe des 2 chaudières et installation d'un échangeur séparateur de circuit", établis par le Service des Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.

Le montant estimé s'élève à 42.452,83 € hors TVA ou 45.000,00 €, 6% TVA comprise (2.547,17 € TVA cocontractant).

Article 2

Passé le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

Finance cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 722/724-60 (n° de projet 20240031).